



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Demande d'ARM Tibourou - Commune de Roura

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

Costa

Henrique

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

39336959000020

artisan

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Giovanetti

Raphael

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6b) (non), 28	La piste d'accès à l' ARM existe, la piste Tibourou, l'intérieur qui sera layonné à la pelle mécanique, sécurisé, sans travaux de stabilisation . 30 aine de sondages /ARM à la pelle mécanique sur 5m de profondeur environ environ 300m3 de terre mobilisées et replacées dans les sondages achevés !

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

Oui

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non 4

Caractéristiques générales du projet

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Prospection mécanisée d'un placer potentiel pour de l'or alluvionnaire.

/

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de définir si il y a un potentiel économique pour procéder à une demande d'AEX éventuelle.

/

4.3 Décrivez sommairement le projet Les trous [REDACTED] nt

rebouchés de suite. Durée maximum : 3 jours

4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans un premier temps s'organiseront :

L'amenée de la pelle mécanique par la piste, elle se trouvera à Cayenne ou sur le camp Saint Lucien piste de belizon.

Le layonnage de cette pelle au sein des ARM se fera sans déforester, 3m de large maximum, sur 2km dans l'ARM en bord de crique pour procéder à des sondages de 5m de profondeur en moyenne.

1 traversée de cours d'eau est nécessaire, sur un passage de crique temporairement boisé sur le fond s'il est non rocheux, sans altérer les berges. cf carte de simulation des sondages. Le camp sera volant.

Les moyens déployés seront : 1 pelle hydraulique sur chenilles de 21 tonnes, matériel deprospection (seaux, batées, pelle, etc.), téléphone satellite, GPS, etc.

L'équipe de prospection sera composée d'un technicien, de trois manoeuvres et d'un opérateur..

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Pas d'exploitation

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de recherche minière : ARM

celle-ci vaut : - consentement de l'ONF à réaliser des travaux de recherches minières sur le domaine forestier privé de l'état prévu à l'article L.121-1 du code minier ; - déclaration d'ouverture de travaux miniers prévu à l'article L.162-10 du code minier ; - déclaration au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement sur le périmètre qu'elle couvre.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
la superficie de l'ARM est de 100ha Accès piste à créer.	1 km ² 0km linéaire hors ARM 2km de layonnage dans l'ARM
Pas de pont à créer	
1 traversée temporaire 30 aines de sondages	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet ! avant



5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée



/après ".

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale. Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone SDOM est autorisée sans contrainte.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Layonnage de faible impact . Afin de minimiser les effets négatifs sur l'environnement une pelle mécanique de moyen tonnage est utilisée, les gros arbres (diamètre > 30 cm) sont contournés, les puits sont immédiatement rebouchés. Les franchissements de cours d'eau sont susceptibles de perturber temporairement le milieu aquatique. Durée des travaux : 5j
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>		la piste temporaire (layon de pelle) prendra dans l'ARM environ 8000m ² , 0m ² hors de l'ARM.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il s'agira des AR pelle et quad durant les 5 jours pour 1 ravitaillement unique en Gasoil notamment.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les engins sont aux normes Européennes et ne travaillent pas la nuit
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	la faune sur 5 jours
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tout déchets est rapatrié vers Cayenne

Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'activité minière de cette société est assez proche à ce projet sur la zone de Belizon environ.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Déforestation : Limitée à l'écrasement des petits arbres par la pelle mécanique sur son passage de sondage en sondage; Le trajet a été optimisé pour ne passer que sur des zones déjà circulées par d'anciens exploitants et hors de cours d'eau..Puits rebouchés.

Qualité de l'eau : Le lavage des batées ne provoque pas de perturbation notable.

Hydrocarbures : bacs de rétention, fûts et citernes sous abri temporaire en bâches, aux normes édictées. Renvois aux sociétés agréées des déchets et huiles usagées.

Cours d'eau : Les points de traversées seront remis en état dès la fin de la prospection : bois enlevés du fond de la crique. Les berges ne seront pas touchées.

Tous les items sont détaillés dans une notice de demande d'ARM.

Un technicien responsable du respect des règles sera en permanence sur place.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le dossier de demande d'ARM comportera une notice détaillant tout le protocole de prospection. Le site ne se trouve pas dans une zone étant sensible ou à patrimoine particulier. Il est très distant de toute agglomération ou habitation. Il s'agit d'une région minière que le SDOM a indiqué être sans contrainte.


8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>

5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Une carte vue satellitaire est proposée à la place des photos demandées car une photo de forêt vue du sol. la vue satellitaire montre un tissu forestier non impacté sur son flat principal, et autour de l'ARM	<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Nom Costa

Prénom Henrique

Qualité du signataire Gerant

Cayenne

Fait le 10/12/2023 /

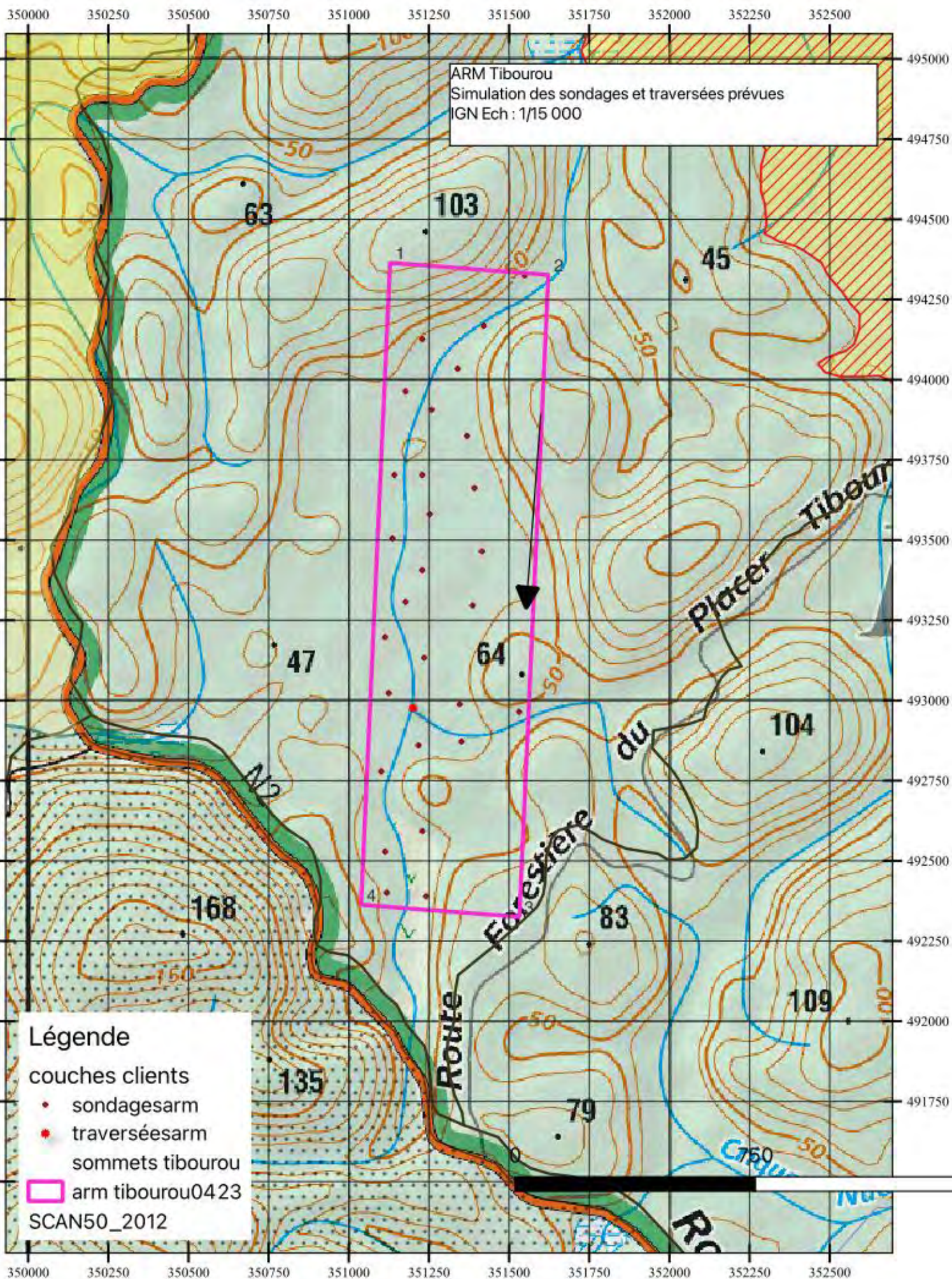
Signature du (des) demandeur(s)

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

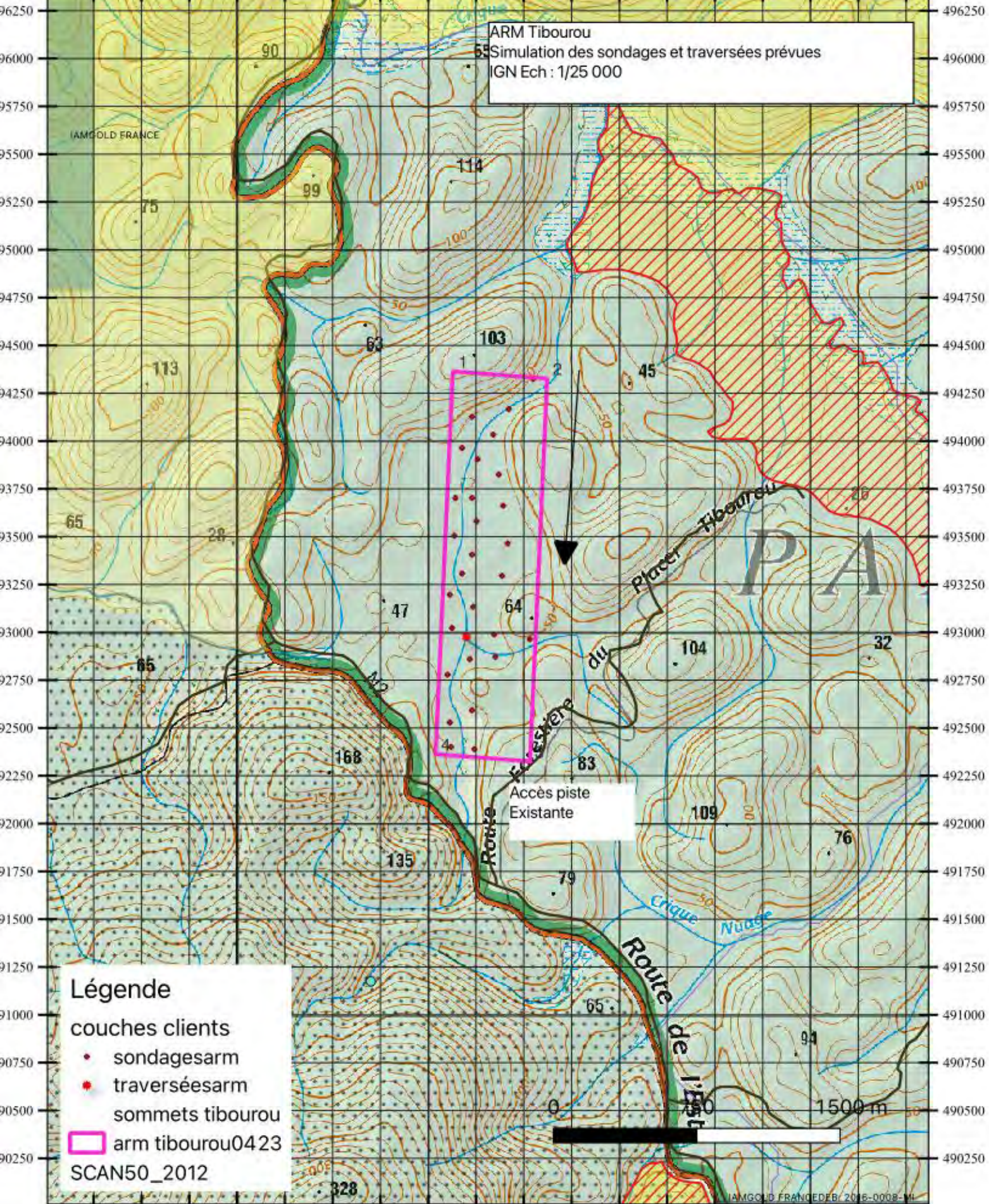
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



À Montjoly

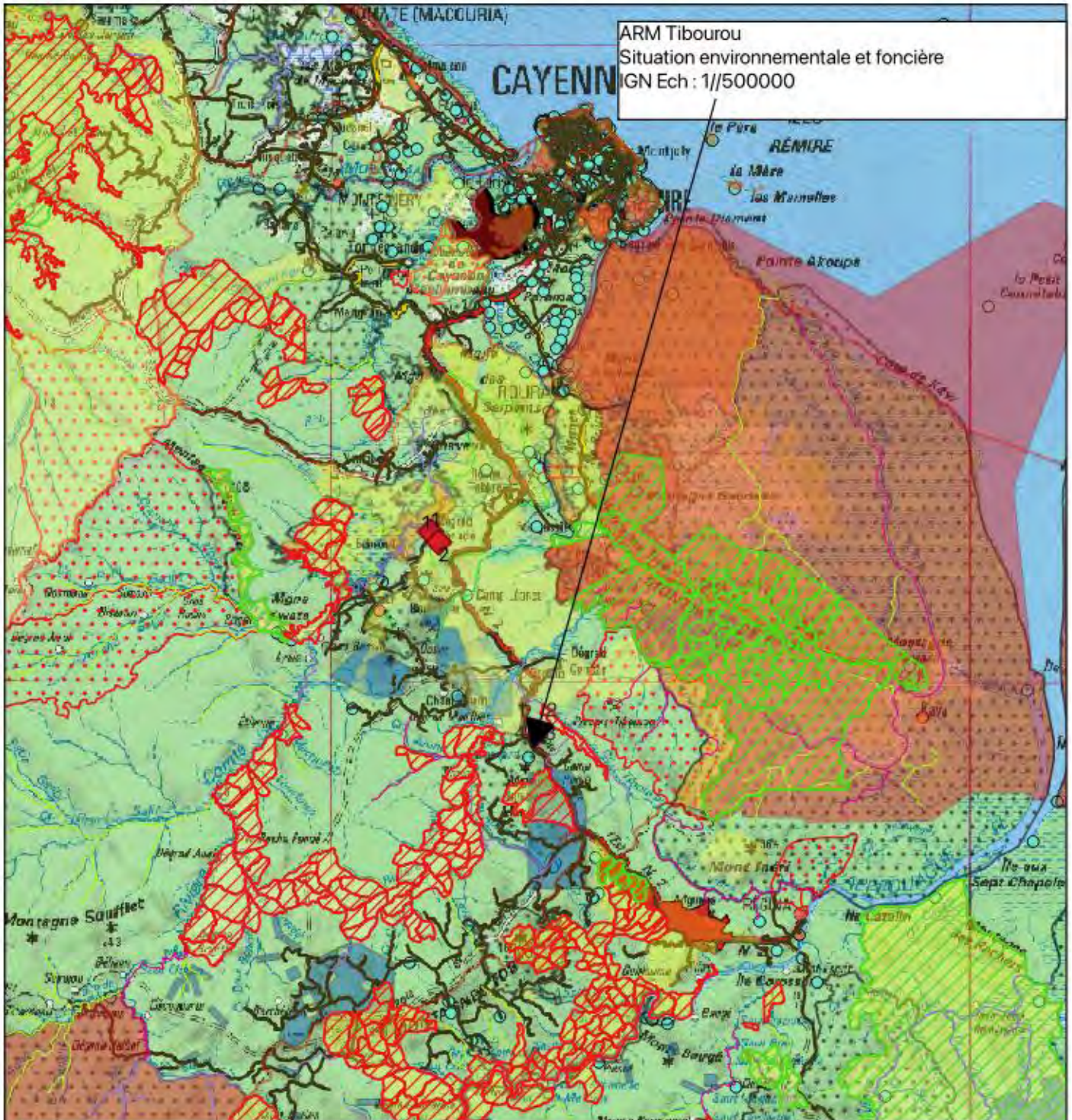


349250 349500 349750 350000 350250 350500 350750 351000 351250 351500 351750 352000 352250 352500 352750 353000 353250 353500



Légende
couches clients
• sondagesarm
• traverséesarm
sommets tibourou
arm tibourou0423
SCAN50_2012

ARM Tibourou
 Situation environnementale et foncière
 IGN Ech : 1//500000



Légende

- | | |
|---|---|
|  arm tibourou0423 |  zones protégées |
|  zone_0_s_973 |  rbi_pmt_2016 |
|  zone_1_s_973 |  dfp |
|  zone_2_s_973 |  lim_rbi_ldd |
|  L_ROUTES_ONF_973_2003_polyline |  znieff_2014_csrpn_copy1 |
| Camino => Filtre avec critères |  znieff_2014_csrpn |
|  modification en instance |  SDOM autorisée avec contraintes_region |
|  valide |  SDOM interdit à l'activité minière_region |

1.1. METHODES DE TRAVAIL DE PROSPECTION CONSEILLEE

L'objectif est de déterminer la présence d'or dans la zone ARM, rechercher des indices, cartographier les caractéristiques de la zone.

Le travail prévu est une prospection alluvionnaire en vue de caractériser un gisement d'or secondaire, contenu dans le gravier drainé par la crique. Les étapes sont les suivantes :

- / **Reconnaissance du terrain :**

- 1./ Situer la zone sollicitée sur le terrain par GPS avec l'appui des cartes IGN
- 2./ Repérer les indices éventuellement signalés par l'Inventaire Minier
- 3./ Premier layonnage léger de reconnaissance du terrain et de la crique.
- 4./ Repérer la présence d'or dans le lit vif des criques secondaires et dans les éventuels rejets de vieux travaux.
- 5./ Evaluer la taille et l'importance des flats et des cours d'eau (débits, sauts...)

- / **Mise en œuvre des sondages :**

- 1./ A partir du layon, implantation de sondages à la maille moyenne 250m m sur l'ARM.
- 2./ Réalisation de sondages, batées et échantillonnage.
- 3./ Hiérarchiser les zones aurifères potentielles et réaliser une première cartographie précise au 1/5 000° avec reports des caractéristiques du terrain.
- 4./ Analyse et synthèse des premiers résultats.

/

Les sondages réalisés seront poussés systématiquement jusqu'au bed-rock. Le gravier extrait sera d'abord quarté puis lavé sur place à la batée à raison d'un échantillonnage minimal de 20 litres de minerai par test. Tous les sondages seront rebouchés après échantillonnage.

- / **Echantillonnage/ Pesée :**

Les échantillons de fonds de batée recueillis dit « concentrés » seront numérotés, séchés, analysés et conservés par les soins du bureau d'études CAEX REAH auquel la société s'attache les services techniques, informatiques et cartographiques.

Les pesées seront faites sur balance électronique (services CAEX REAH).

Les résultats seront alors comparés aux indications du BRGM si elles existent et à la géologie environnante. Les données acquises permettront de calculer éventuellement le cubage de chaque prospect et de réaliser une étude de pré-faisabilité économique.

Des calculs de teneurs sur les niveaux inférieurs et supérieurs de la couche de gravier seront calculés.

Une carte des résultats sera tenue avec l'avancée des travaux.

- / **Faisabilité :**

Une teneur minimale sera alors définie, au-dessous de laquelle nous estimerons inintéressant l'exploitation du site. Ces teneurs dépendent des conditions d'accès du site et des conditions d'exploitation de la couche minéralisée et du cours de l'or.

En fonction des résultats il sera effectué ou non un maillage plus fin.

Nous nous engageons à reboucher tous les trous au fur et à mesure. Les mesures les plus adaptées seront prises en matière de risques de pollution.

1.2. MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS POUR LA PROSPECTION

Le gérant, dirigera la prospection et veillera au respect des mesures destinées à minimiser l'impact des travaux sur l'environnement. 5 jours paraissent être suffisant pour réaliser les travaux de recherches. La durée est fonction des profondeurs rencontrées, le temps de création d'accès, la météo, et les différents imprévus, blessures ou panne matériels.

- / **Matériel :**

Les moyens techniques employés pour le creusement des trous est une pelle mécanique 21 tonnes puis accessoirement des pelles et pioches et autres « barre à mine, des batées de 10 ou 20 litres ainsi que du petit matériel classique de prospection (, GPS, topofil, boussole etc.)

- / **Personnel :**

Quatre personnes sont nécessaires : dont 3 salariés

Un opérateur, un prospecteur (préposé au suivi de l'échantillonnage et de la cartographie), une personne pour les batées et le gérant.

- / **Camp de base**

Camp volant.

1.3. INCIDENCES SUR LE RUISSELLEMENT ET LA QUANTITÉ DE REJETS DE MATIÈRES EN SUSPENSION

Nous tenons compte de l'isolement du site par rapport aux habitations et du caractère temporaire de l'ouvrage.

Les travaux n'auront pas d'incidence durable sur l'écoulement des eaux et la circulation de la faune aquatique car :

- / Ils ne constituent pas un obstacle physique à la libre circulation de l'eau (le gabarit du lit mineur est conservé et l'ouverture permet l'absorption d'une crue d'occurrence décennale).
- / Ils ne créent pas de différence de niveau du lit des criques.
- / Ils ne diminuent pas significativement la luminosité naturelle

Toutefois, les travaux de prospections nécessaires à la caractérisation du gisement alluvionnaire pourront occasionner des perturbations assez fortes sur le lit mineur mais très limitées dans le temps. Risquant d'entraîner un relargage temporaire de matières en suspension dans le cours d'eau qui se dissipera rapidement dès l'arrêt des travaux.

- / NB : Peu de passage nécessaire d'engins lourd dans le lit du cours d'eau modifiant son profil.
- / Les traversées seront à moindre impact. 1 seule de prévue à la confluence.
- / Rejet de matière en suspension au moment des passages des engins

La concentration de MES dégagée et le temps de relargage n'étant pas connus, l'impact prévisionnel sur le colmatage à l'aval n'est pas connu. Compte tenu des probables variations importantes de débits cet impact peut être estimé comme faible pour la faune aquatique.

LES DIFFERENTS RISQUES ET IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

1.1.1./INCIDENCES SUR L'ECOULEMENT DES EAUX ET LA CIRCULATION DE LA FAUNE AQUATIQUE

Il est à souligner que même s'il n'existe aucun plan de prévention des risques d'inondations approuvé sur le secteur, il serait précautionneux de réaliser la prospection plutôt en saison sèche ou d'accalmie.

L'incidence sur la circulation de la micro-faune est négligeable car l'ouvrage (lit de rondins + bois creux) est inférieur à 10 mètres de longueur.

1.1.2./INCIDENCES SUR LE RUISSELLEMENT ET LA QUANTITE DE REJETS DE MATIERES EN SUSPENSION

Le rejet de MES existera au moment de l'aménagement du cours d'eau et à chaque franchissement ou (ici) approche en limite de la crique, soit un aller et un retour. Son intensité sera réduite car les terrassements sont quasi inexistantes et effectués sous couvert forestier. Le dégagement des berges sera limité au maximum pour éviter leur affaiblissement et le départ de MES lors des épisodes pluvieux. Il ne devrait plus subsister à la fermeture de la piste, après prospection.

1.1.3./INCIDENCES LIEES AUX RISQUES HYDROCARBURES

Les hydrocarbures (essence, gazole, kérosène) peuvent recouvrir d'une pellicule grasse une partie des milieux aquatiques de la crique. Une nappe huileuse imperméable peut empêcher les échanges gazeux avec l'atmosphère. Elle entraînerait ainsi l'asphyxie localisée de la flore et de la faune. La destruction partielle ou complète de la flore impliquée dans les réactions d'autoépuration se produit à des doses de l'ordre de 10 mg/l, et retarde considérablement la restauration naturelle des qualités du milieu aquatique.

La toxicité directe de ces produits sur la faune est mal connue mais il semble qu'elle soit renforcée par l'existence d'additifs ou d'autres substances présentes dans l'eau, comme par exemple, les pesticides. Les pollutions créées par les rejets d'hydrocarbures ont d'autres effets. Le problème est particulièrement préoccupant dans les zones de pêche, dont les produits de la pêche sont pratiquement inconsommables en raison du goût prononcé que les hydrocarbures confèrent aux poissons. Vu son contexte isolé, la zone n'est pas connue comme étant une zone de pêche particulière.

L'impact potentiel serait un accident, il serait donc ponctuel et dépendant de la localisation de l'accident et de la quantité déversée pendant l'accident. L'objectif de limitation de ce risque d'impact est donc de vérifier le bon entretien des machines et de ne pas stocker des hydrocarbures à proximité de la zone chantier et des berges.

1.4. 9 – MESURES CORRECTIVES OU COMPENSATOIRES ENVISAGÉES

Afin de limiter les impacts immédiats pendant la réalisation des travaux, il sera créé un passage à gué sur lequel ne seront autorisés que les passages strictement nécessaires à l'engin de prospection. Ce passage à gué est constitué d'un lit de grumes de bois dans le lit mineur et sur les berges, les bois se touchant les uns les autres pour créer un tapis immergé sur lequel la pelle excavatrice viendra circuler (amélioration de la portance et limitation de la déformation du profil du cours d'eau).

La libre circulation des eaux sera rétablie au départ de la pelle excavatrice en enlevant les rondins supérieurs et les bois creux.

Une cartographie des sondages (ci-dessus) est jointe, indiquant les sondages ainsi que les points de franchissements dont les coordonnées sont en UTM N22 RGFG 95.

1 seul ici.

Nous rappelons tout de même que les points de traversée sont estimatifs. Nous essayerons de réaliser le moins de passage possible dans le cours d'eau, selon le terrain. Il est très difficile d'estimer avec précision où l'engin va franchir le cours d'eau, avant le démarrage des travaux. Dans ce cas il s'agira d'un pont qui n'altère pas les berges de la Tortue.

1.5. 10 – PROTECTIONS CONTRE LES POLLUTIONS DE TOUTES NATURES

1.1.4./GESTION DES DECHETS POLLUANTS

Des bacs spécifiques de récupération seront mis à disposition au camp de prospection. Les piles, batteries, huiles de vidanges (si engins/groupes sur place), filtres usagés flexibles et autres chiffons souillés seront stockés et rapatriés vers les centres agréés, en fin de prospection contre remise d'un bordereau.

1.1.5./GESTION DES HYDROCARBURES

L'entretien des machines/moteurs est strictement interdit dans le lit majeur du cours d'eau. De façon générale, toute activité humaine sera limitée dans le lit majeur aux seuls besoins des travaux de prospections.